

Nicolas TERON et Sylvie LALAGÜE  
119 route de Constantine  
40990 MEES  
Tél : 06 64 20 09 70  
sylvie.lalague@gmail.com

Mées, le 23 juillet 2018

Mairie de MEES  
À l'attention de Monsieur le  
Commissaire Enquêteur  
908 av. Emile Despax  
40990 MEES

**Objet** : Enquête publique ZAE « L'Airial » sur la Commune de Méés  
Transmission par mail et remise en main propre

Monsieur,

Comme nous l'avons déjà signalé lors de l'enquête publique concernant le PLU de Méés, notre habitation se situe sur la parcelle cadastrée section AA n°43, qui se situe exactement sur la limite Ouest du projet de la ZAE « L'Airial ».

Nous signalons de nouveau que les informations concernant le projet ne nous arrivent qu'au « compte-goutte », à notre seule demande auprès de la Mairie, et souvent uniquement au détour d'une discussion avec notre voisin... malgré nos diverses sollicitations auprès du porteur de projet. Cette situation nous paraît toujours aussi incompréhensible au vu de notre situation, étant donné que ce projet, s'il doit aboutir, viendra totalement modifier notre cadre de vie. \*

Cette enquête publique est pour nous l'occasion de faire connaître notre position sur ce projet, si tant est que celle-ci puisse recevoir un quelconque intérêt dans le déroulement de ce processus...Nous l'exposons ici malgré tout.

Ainsi, à notre sens, ce projet va totalement à l'encontre des problématiques sociales et environnementales qui s'imposent aujourd'hui à tous, et notamment à ceux qui décident de l'aménagement de nos territoires, et ce, sur plusieurs points :

- Il s'agit là d'imperméabiliser de nouveau des sols, à l'heure où les précipitations se font d'année en année plus intenses et destructrices...On voit encore ces derniers jours les méfaits des nombreuses inondations sur notre département...Malgré tout le soin qui pourra être donné à la gestion des eaux pluviales, il est évident qu'une voirie en enrobé qui se substitue à une terre naturelle ne saurait en aucun cas être aussi efficace en terme d'infiltration des eaux pluviales...

- Il semble nécessaire de rappeler que la préservation des zones humides est aujourd'hui actée sur le plan national, et même plus largement celle des zones libres et naturelles. Plus localement, on soulignera la protection de la ripisylve, clairement repérée lors de l'élaboration du PLU et qui longe l'ensemble des terrains du projet. Il est à souligner qu'il existe une faune et une flore importante sur le site, d'autant plus de biodiversité depuis que le terrain a été laissé en « semi-friche » et sans épandages de produits phytosanitaires (espèces courantes – chevreuils, palombes, blaireaux, chauves-souris, renards, rapaces...mais aussi certaines autres déclarées en voie de disparition ou menacées – rainettes, hannetons, abeilles, vipères et couleuvres, libellules, lucanes...Pour ce que nous en avons pu voir, et reconnaître, avec nos faibles connaissances en la matière...). Les terrains sont certes proches de la 4 voies, mais relativement protégés par le taillis végétal en place et le peu de circulation automobile sur la zone, ce qui a permis le développement de cette vie sauvage, tout du moins, jusqu'alors.
- Le projet est démesuré quant aux infrastructures de la commune...On voit déjà entre autres les méfaits d'une circulation automobile densifiée au niveau du rond-point de la Zone Remazeilles : sortie de la 4 voie inadaptée, arrivée à grande vitesse et manque de visibilité évident, accidentogène au possible...
- Il s'agit là à notre sens, d'un projet rétrograde de zone commerciale sur les anciens modèles, dont se détourne aujourd'hui toute une part de la population, qui aspire à retrouver des commerces et des activités « à taille humaine », respectueux des hommes et de leur environnement. On parle ici de commerces de proximité, qui permettent, entre autres, de faire revivre les centres-bourgs de nos villages, des lieux de rencontres et d'échanges, nécessaires pour la vitalité d'une commune, et le bien-être de ses habitants. De plus, on prendra en particulier le contre-exemple du « flop » d'Atlantisud : des hectares défrichés, à quelques kilomètres de Mées, sans qu'aucun projet commercial n'y voit le jour, avec notamment le désistement de l'enseigne Auchan. Il semble évident que la région fait face à un « suréquipement commercial », avec notamment l'extension récente et « gigantesque » du Grand Mail 2 comme du BAB2, avec en parallèle le dépérissement des commerces du centre de Dax, mettant en péril même le dynamisme et l'avenir de cette ville...
- Il nous semble qu'il était possible d'étudier des projets plus éclairés et respectueux du contexte environnemental, et qui permettrait entre autres de ne pas perdre une nouvelle surface agricole, ou tout du moins, naturelle. On évoquera, entre autres possibilités : un projet d'autonomie alimentaire de la commune (type Jardins de Cocagne), une ferme communale, des jardins partagés, des parcelles ouvertes à de jeunes exploitants pour des expérimentations en agriculture bio ou raisonnée, ou bien encore un parc paysager, ou même un projet à vocation culturelle, dont le secteur manque cruellement... etc etc...Il existe de nombreuses inspirations sur le territoire français (on pourra citer parmi tant d'autres le modèle exemplaire du village d'Ungersheim en Alsace...).

Etant conscients du moindre impact qu'aura certainement notre avis sur ce projet, nous reviendrons en conclusion sur ses impacts à notre « petite échelle » personnelle...Si il doit être finalement mis en œuvre, nous demandons à ce que le maximum soit fait pour préserver la tranquillité dont nous jouissions jusqu'à présent : recul nécessaire des structures pour un vis-à-vis limité autant que possible, implantation de masques végétaux (et conservation maximale du taillis déjà en place) tout autour de nos limites, et également et surtout, nécessité impérative de clôturer nos limites. En effet, il n'y a actuellement aucune clôture en place, rendue inutile par l'absence de voisinage et de passage...Nous n'avons clairement pas les moyens financiers de prendre en charge de tels travaux. A noter (ce qui pourra paraître anecdotique pour certains, mais essentiel à nos yeux) que nous sommes propriétaires d'un grand chien, et qu'il semblerait judicieux de mettre en place cette clôture avant même le démarrage de l'aménagement du terrain, pour éviter tout problème de cohabitation future...

Nous vous remercions de l'attention que vous aurez bien voulu apporter à ce document,

Et vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Nicolas Teron et Sylvie Lalagüe

\* PS : Nous tenons à préciser que, quelques jours après l'affichage de cette enquête publique, et après la rédaction de ce courrier, M. Oillarburu nous a contacté par mail afin de convenir d'une rencontre afin de faire le point sur le projet. Nous comptons ainsi convenir d'un rendez-vous dans les meilleurs délais.